

## 1.6.4 Subventions FEDER

Avenant à la convention de l'opération  
« Cuisine centrale » à Saint-Lô (50)

---



## Subventions FEDER

### Avenant à la convention de l'opération « Cuisine centrale » à Saint-Lô (50)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention EPF-Région 2017/2021, des subventions FEDER avaient été accordées à l'EPF Normandie sur plusieurs dossiers de traitement des friches. Dans le cadre d'une expertise juridique globale menée par la Région sur l'attribution de subventions FEDER sur ce type de projets, la Région a été amenée à procéder à une ré-instruction qui a conduit à des désengagements de subventions FEDER initialement accordées.

Les travaux de déconstruction du site « Cuisine centrale » à Saint-Lô (50) sont concernés par cette perte de subvention FEDER, ce qui a conduit à ajuster le plan de financement.

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs décisions de prise en charge par l'EPF Normandie :

- l'enveloppe Etudes a été prise en charge au titre de la délégation du Directeur Général, couverte par la délibération du Conseil d'Administration du 05/10/2017 ;
- l'enveloppe Travaux a fait l'objet d'une première délibération du Conseil d'Administration en date du 06/03/2020 pour un montant total de 300 000 €, avec 84 000€ (28%) de participation de l'EPF Normandie considérant l'obtention d'une subvention FEDER ;
- une nouvelle délibération en date du 25/11/2022 a approuvé l'engagement supplémentaire de l'EPF Normandie pour compenser la perte FEDER sur cette opération, au regard des dépenses réelles, et appliquer les clés de financement du partenariat EPF/Région sans financement FEDER sur l'ensemble des dépenses. Ainsi, une somme restant à financer sur l'enveloppe travaux de 45 157.94€ HT a été actée du fait de la perte de FEDER, avec une participation de l'EPF Normandie à hauteur de 10 536.85€.

Il convient donc de signer un avenant à la convention avec la Collectivité afin de solder l'opération via les appels de fonds auprès de chaque partenaire.

Le plan de financement final à considérer est le suivant :

- Montant des études et travaux alloué à l'opération « Cuisine centrale » : 190 215.04 € HT (dont 39 688.59€ HT pour la phase Etudes et 150 526.45€ pour les travaux)
- Clés de financement :
  - o 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
  - o 35 % du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie,
  - o 25 % du montant HT à la charge de la Ville de Saint Lô, auquel s'ajoute la TVA calculée sur sa participation.

**Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur général à signer l'avenant à la convention relative à l'opération « Cuisine centrale » à Saint-Lô, actant le plan de financement final, étant précisé que la Collectivité a délibéré favorablement sur ce plan de financement.**